

NOUVELLE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

PLUS SIMPLE ET TOUJOURS GRATUITE : UNE NOUVELLE COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE

À partir des **29 et 30 mars**, vous n'aurez plus besoin de prendre rendez-vous pour évacuer vos encombrants. Il vous suffira de **les déposer devant votre domicile, à partir de 19h la veille au soir des jours de collecte** : le **dernier mercredi ou le dernier jeudi de chaque mois**, selon l'adresse de votre domicile, au Nord ou Sud. La démarcation s'effectue sur la RD934, l'Avenue Victor Hugo, Cours Gambetta et l'Avenue de Rebais. Les rues situées sur la limite de démarcation sont réparties entre la zone Nord et la zone Sud, de part et d'autre de la voie.

“La Ville a décidé d'organiser une **nouvelle collecte mensuelle des encombrants en porte-à-porte**, qui remplacera la collecte trimestrielle sur rendez-vous mise en œuvre par le syndicat Covaltri 77 depuis le 1er janvier 2020.

La reprise de ce service **répond à une demande exprimée par de nombreux Columériens** et à une volonté de **mieux lutter contre les dépôts sauvages** en ville et dans la nature, conformément à l'engagement pris par l'équipe municipale.”

Laurence Picard, Maire de Coulommiers



L'objectif est de **faciliter l'évacuation des déchets les plus encombrants**, notamment pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre à la déchèterie. Mieux collectés, ces déchets seront également mieux recyclés, inscrivant ainsi cette démarche dans le sens du développement durable.

Gratuite et ouverte à tous les Columériens, cette collecte débutera dès la fin du mois de mars. Nous vous en présentons le fonctionnement et les règles, que nous vous remercions de respecter pour préserver notre cadre de vie et notre environnement.

Que pouvez-vous déposer devant chez vous ?

- Les ferrailles,
- Les meubles,
- Les palettes démontées et découpes de bois,
- Les matelas et sommiers,
- Les portes et vitrages exempts de vitrage,
- Les jouets en bois et plastique.



À déposer en déchèterie :

- Sanitaires,
- Petits et gros électroménagers,
- Vitres, portes fenêtres, miroirs,
- Déchets professionnels (gravats, palettes, terre, clôtures)
- Déchets spéciaux (peinture, solvants, pesticides, néons),
- Grillage, barbelé,
- Pneus déjantés usagés,
- Déchets en plastique,
- Déchets de jardin,
- Grands cartons,
- Batteries,
- Objets électriques et électroniques.

“Un plan d’action global pour améliorer la collecte et le traitement de déchets”

Pascal Fournier, Adjoint au Maire délégué à l’environnement et aux finances

La nouvelle collecte des encombrants fait partie d'un plan d'action global pour améliorer la collecte et le traitement des déchets, en partenariat avec [Covaltri77](#) : de **nouveaux dispositifs de collecte de vêtements** ont ainsi déjà été installés dans chaque quartier, les **bornes de Points d'Apport Volontaire** seront progressivement remplacées en centre-ville et de nouvelles seront posées, tout comme des **corbeilles de rue permettant le tri sélectif**. Enfin, un **projet d'extension de la déchèterie** est en cours.

Les collectes sont gratuites, le dépôt sauvage peut vous coûter 1500 € ... Faites le bon choix !

En proposant ce **service gratuit** de collecte d'encombrants, la Ville permet à chacun d'évacuer ses déchets. En contrepartie, **la police municipale sera plus exigeante** sur le respect des règles de collecte et appliquera une tolérance zéro vis-à-vis des auteurs d'incivilités. Pour rappel, les Points d'Apport Volontaire ne sont pas des lieux de dépôt des encombrants. Il s'agit alors de **dépôts sauvages**, passibles d'une contravention pouvant atteindre 1500 €.

Pour plus de détails, découvrez la Lettre du Maire dédiée :

Publié le 21 mars 2023

MAIRIE DE COULOMMIERS

13 rue du général de Gaulle
77120 COULOMMIERS

01 64 75 80 00

Nous contacter



